

Guilly Kaoul

N°9

ANNEE 79 n° 1.2.3.4

L  
O  
U



L  
U  
M  
E ...

**BULLETIN  
D'INFORMATION  
DE LA VIE  
GUILLAUMOISE**

**-----  
Directeur de la publication: J.P. Ravel  
-----**

JE CRAINS L'HOMME QUI PENSE SEULEMENT EN IDEES  
GENERALES, MAIS JE ME DEFIE TOUT AUTANT DE QUI CONDUIT SON ACTION SANS  
CES IDEES.

PARACELSE.

Madame, Mademoiselle, Monsieur  
Chers Abonnés,

LOU LUME n'est pas mort. Après un an d'interreption il refait surface. Si certains ont pu penser que nous baissions les bras, ils se sont trompés. Cet arrêt est dû à des problèmes matériels d'impression: LOU LUME ne possède pas personnellement de Duplicateur à encre, encore moins d'Offset.

Les 24 novembre 79 et 15 Décembre 79, tous les membres de la LISTE D'UNION DEMOCRATIQUE se sont réunis pour étudier ce problème. Il a été question d'acheter une machine ( de 5 000,00 F à 10 000,00 F) mais nous avons abandonné cette idée à cause de la dépense trop importante à engager.

Conscients cependant de la nécessité de continuer la parution; nous vous avons de plus promis de vous tenir informer de la gestion municipale, il fallait trouver une autre solution: nous pensons avoir résolu ce problème grâce à la bonne volonté d'amis qui vont se charger d'imprimer bénévolement notre journal. LOU LUME reparaitra donc régulièrement chaque trimestre. UN GRAND GRAND MERCI au propriétaire de L'OFFSET qui nous a permis de paraître 2 ans.

Plus de 50 abonnés avaient versé leur cotisation pour 1979, nous les remercions très sincèrement de la confiance qu'ils nous témoignent ainsi. Il va de soi que cette cotisation est reconduite pour 1980.

Ce numéro un peu spécial est donc gratuit, il retrace rapidement l'année 1979 afin que vous sachiez ce qui a été fait, réalisé, décidé par le Conseil Municipal de Guillaumes.

Au cours de ces 2 réunions des membres de la liste d'Union Démocratique, un bilan de ces 3 dernières années de gestion a été établi: nous le publierons dans le 1er numéro de 80.

A bientôt donc, merci pour votre confiance,

Toute la LISTE d'UNION DEMOCRATIQUE vous adresse ses meilleurs  
VOEUX POUR 1980.

Le Comité de rédaction.

N.B. La Commune de Guillaumes possède 2 duplicateurs à encre achetés avec vos deniers, nos deniers. M. RAVEL Francis les considère comme sa propriété personnelle et a refusé bien entendu que nous les utilisions pour faire paraître LOU LUME ou tout journal municipal puisque nous lui avons proposé de le faire ensemble. De quel côté est la Démocratie ?

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 79

ordre du jour: H.L.M. ; V.V.F. ; Bail P.T.T. ; sécurité des Pistes à Valberg; questions diverses.

absents: MM PAZZI Bernard, GIRIBONE Sylvain et RAVEL Jean-Paul.

*° précisons que ces derniers étaient retenus à Beuil pour une réunion publique dans le cadre de la campagne des élections cantonales. De retour à Guillaumes vers 21h30, ils ont assisté à la clôture du Conseil.*

H.L.M.: Une garantie supplémentaire de 903 054,00 F a été demandé par l'office d'H.L.M. de la ville de Nice pour l'emprunt de I 442 500,00 F. Adopté à l'unanimité.

BAIL P.T.T.: bail d'une durée de 9 ans. montant: 32 000,00 F par an. adopté à l'unanimité.

VOIE D'ACCES V.V.F.: il s'agissait de modifier la délibération du 7 juin 78 à cause de la modification du projet. ( départ des tennis au lieu de partir de la route de Sayze). Cette modification a entraîné une modification des rémunérations de l'Equipement. Coût de l'étude et surveillance des travaux: 21 774,85 F.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR FEUX DE FORETS: Il s'agit des deux feux de la Ribière des 21 octobre et 5 novembre 78. Le service départemental ne prenant pas en charge les dépenses dans la commune, celle-ci demande une subvention du département. montant des frais occasionnés: 5 590,53 F.

SECURITE DES PISTES: Le Conseil autorise le Maire à signer une convention entre la Commune le commandant de la C.R.S. N° pour la saison 78-79.

QUESTIONS DIVERSES: *°Aucune question diverse n'est mentionnée dans le registre. M. GIRIBONE a montré que contrairement à ce que prétendaient MMGINESY et ille SOUS-DIRECTEUR DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE, il existe bien une loi permettant aux Communes de récupérer la T.V.A. sur les travaux d'eau, assainissement.....Il demande que cette loi soit étudiée pour les travaux d'assainissement de Pessigaud. Il propose même de faire étudier notre dossier par un Maire de sa connaissance particulièrement au courant de ces démarches.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 79

ordre du jour: Budget primitif 79. Questions diverses

absent: PAZZI Bernard. secrétaire de séance désigné: BRUN Roger

QUESTIONS DIVERSES:

1. aménagement d'espaces verts et jardin public: projet de la barricade aménagement d'une allée piétonne s'élevant à 150 000,00 F dont 75 000,00 F de l'Etat, 45 000,00 F du Département. A la charge de la Commune: 30 000,00 F. Le Conseil décide de traiter par marché négocié après consultation des entreprises locales spécialisées.

2. assainissement Quartier de Pessigaud: Avant-projet s'élevant à 400 000,00 F. Le Conseil sollicite une subvention de l'Etat (ministère de l'Agriculture) du Département et de la Région.

3. Réparation des chemins de Barels, Menuyers et du Coulet: Au titre des Calamités, l'Etat verse une subvention de 20%, le Département 40% soit à la charge de la Commune 20 000,00 F.

4. subvention A.S.S. de l'Ecole: subvention pour le voyage à Paris organisé par l'Ecole ( 18 élèves de la classe des Grands): I 500,00 F.

5. Enlèvement des ordures ménagères à Valberg: 27 220,00 F sont versés au Syndicat de Péone-Guillaumes.

6. Dépassement des crédits:

section investissement: 5 317,59 F

section fonctionnement: 16 912,58 F

Voté à l'unanimité.

7. Taxes funéraires: prix non modifiés depuis 74. M. le Maire propose une augmentation. Adopté à l'unanimité.

-creusement de fosse: 300,00 F

-scellement ou descellement des caveaux: sans creusement: 150,00 F  
avec creusement: 200,00 F

-exhumation, transfert d'un caveau à un autre  
sans creusement: 300,00 F  
avec creusement: 400,00 F

-levée d'un cercueil pour transfert extérieur  
sans creusement: 150,00 F  
avec creusement: 200,00 F

8. Restauration église paroissiale: Le Conseil ayant décidé lors d'une séance précédente que les travaux de l'Eglise étaient plus urgents que ceux de la chapelle de Buyei, un devis a été établi. coût des travaux: 200 000,00 F

Le conseil sollicite une subvention d'Etat (charte Culturelle), une subvention du département et de la Région. Adopté à l'unanimité.

### BUDGET PRIMITIF 1979: SECTION INVESTISSEMENTS

TRAVAUX	SUBV. ETAT	SUBV. DEPART.	SUBV. REGION	PART COMMUNALE
baignoire à moutons. Bouchanières	13 600,00	1 000,00		400,00
promenade barri.	75 000,00	45 000,00		30 000,00
matériel divers				11 537,00
sentier château	5 000,00			5 000,00
aménagement VAR	120 000,00	6 000,00		420 000,00
chemins Barrels Menuyers	20 000,00	10 000,00		20 000,00
acquisition de terrain Barrels				20 000,00
Gendarmerie				150 000,00
travaux divers				25 000,00
F.S.I.R.	13 000,00	32 000,00		5 000,00

Le budget primitif a été voté par 8 voix, 2 abstentions, 2 contre.

° Notre groupe a refusé de voter ce budget pour les raisons suivantes:

° - budget non élaboré en commun comme cela avait été promis.

° - aucune estimation des besoins n'a été faite: on se contente de prévoir en fonction des résultats du budget précédent or on ne fait pas les mêmes travaux chaque année, on n'achète pas le même matériel chaque année, on ne fait pas les mêmes réparations chaque année ect...ect...

° L'augmentation des impôts de 15% est totalement injustifiée au regard des réalisations: elles sont toutes imposées par l'administration ou par les intempéries.

° Le groupe majoritaire ne fait preuve d'aucune imagination, d'aucune initiative, aucun projet n'émane du Conseil lui-même.

## DEPENSES

<b>EMPRUNTS ET DETTES A LONG OU MOYEN TERME:</b>		472 242,74
intérêts	288 672,20	
capital	183 570,54	
<b>PRETS ET CREANCES A LONG OU MOYEN TERME :</b>		37 394,99
intérêts	27 020,68	
capital	10 374,31	

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DENRÉES FOURNITURES:</b>		38 500,00
habillement	500,00	
carburant	7 000,00	
combustible	20 000,00	
fourniture voierie	2 000,00	
fournitures scolaires	3 000,00	
fournitures bureau	6 000,00	

<b>FRAIS DE PERSONNEL:</b>		246 759,43
secrétaire de mairie	53 000,00	
agent de bureau	19 000,00	
agent de voierie	38 000,00	
agent de voierie	35 000,00	
femme de service	5 000,00	
personnel temporaire	6 000,00	
gardiennage église	1 300,00	
gardiennage cabine téléphonique	600,00	
receveur	555,00	
confection du budget	300,00	
vacation funéraire	200,00	
service pompiers	25 000,00	
charges sociales	62 660,00	

<b>IMPOTS ET TAXES:</b> (taxes foncières)		10 000,00
---	--	-----------

<b>TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS:</b>		109 000,00
entretien des bâtiments	14 000,00	
entretien voieries réseaux	12 000,00	
entretien matériel outillage	8 000,00	
enlèvement ordures à Valberg : changement de chapitre		
acquisition petit matériel	8 000,00	
électricité	55 000,00	
assurances	12 000,00	

<b>PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS:</b>		240 983,79
contingent pour aide sociale	21 000,00	
cotisations municipales	900,00	
contingent pour incendie	600,00	
charges intercommunales	218 483,79	

<b>ALLOCATIONS ET SUBVENTIONS:</b>		5 730,00
primes secours et dot	100,00	
subventions	5 630,00	
versement au B.A.S.: néant		

<b>FRAIS DE GESTION GÉNÉRALE:</b>		73 567,70
fêtes et cérémonies	7 000,00	
frais de transport	6 000,00	
imprimerie reliure	2 000,00	
documentation	800,00	
P.T.T.	8 000,00	
frais d'actes et contentieux	15 000,00	
indemnités MAIRE-ADJOINTS	34 000,00	
dépenses imprévues	767,70	

.../...

**FRAIS FINANCIERS:**

Intérêts	288 672,20
charge et service concédé	I 500,00
admission en non valeur	500,00
charge antérieure	2 000,00
frais divers	3 000,00

306 672,20

TOTAL DES DEPENSES BUDGET 1979: I 033 068,69 F SECTION DE FONCTIONNEMENT

**RECETTES**

**PRODUITS D'EXPLOITATION:**

vente de produits	7I 300,00
taxe enlèvement des ordures	36 600,00
redevance assainissement	38 000,00
taxe funéraire	3 500,00

145 400,00

**PRODUITS DOMANIAUX:**

coupe de bois: néant	
taxe pâturages	2I 800,00
droit de chasse-pêche	250,00
location immeuble et matériel	I3I 850,00
droits de volerie	8 000,00
concessions cimetière	5 000,00

166 900,00

**PRODUITS FINANCIERS:**

Intérêts prêts	227 020,68
produits des services concédés	I6 000,00
produits des régies	2 500,00

45 520,68

**RECouvreMENT SUBVENTIONS:**

participation chauffage P.T.T.	I0 000,00
participation ETAT aux dépenses	700,00
participation service incendie	25 000,00
recouvrement électricité	I 000,00
recouvrement éclairage	200,00

38 700,00

**PART REPRESENTATIVE ANCIENS PRODUITS FISCAUX:**

dotation globale de fonctionnement	25I 114,46
attribution de répartition	27 312,00
attribution répartition aux ménages	55 779,55
attribution station classée	I0I 629,00

475 835,01

**IMPOTS INDIRECTS:**

permis de chasser	700,00
taxe additionnelle	27 200,00
licence débits de boissons	I 700,00
taxe sur les spectacles	5 600,00
taxe énergie électrique	I3 000,00
taxe équipement: néant ( voir section investissement)	
taxe branchement égout: néant	

48 260,00

**CONTRIBUTIONS DIRECTES:**

146 513,00

**PRODUITS EXCEPTIONNELS:**

6 000,00

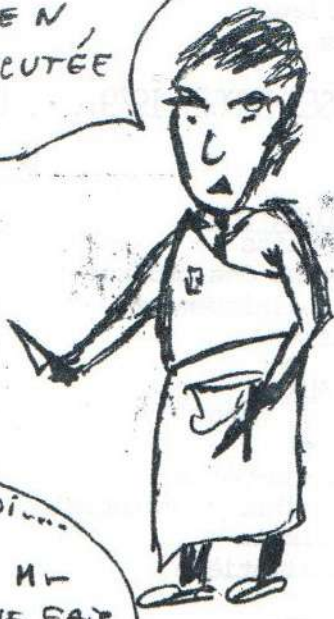
TOTAL DES RECETTES BUDGET 1979 : I 033 068,69 F SECTION DE FONCTIONNEMENT.



ALORS, CETTE  
PROCOURE...  
ELLE VIENT?

LA LISTE  
EST PRÊTE...  
ON L'A  
BIEN  
CHARCUTÉE

ET EN  
CHARCUTAILE  
-----  
ON S'Y CONNAIT!



ET MA  
DEMANDE DE  
-----  
?

ECOUTEZ-MOI...  
ALLEZ VOIR M.  
GINESY... SE NE FAIS  
RIEN SANS SON ACCORD!

J'AI POURTANT  
DIT LES MÊMES MEN-  
SONGES QUE DANS LE  
CANTON DE QUILLANES!

7049



LLAUNES

PUGET-THENNES



ELECTIONS CANTONALES · ELECTIONS CANTONALES · ELECTIONS CANTONALES · ELECTIONS CANTONALES

1967:

COMMUNES	INSCRITS	VOTANTS	EXPRIMES	CHARENTAIS P.C.	DROITS U.N.R.	GAUCHES	ADRESSES
CANTON	2 167	1 900 87,6%	1886 99,2%	67 3,5%	474 25,1%	1 042 55,2%	295 15,6%

1973:

COMMUNES	INSCRITS	VOTANTS	EXPRIMES	CHARENTAIS P.C.	REPUBLICAINS P.S.	GAUCHES	ADRESSES
CANTON	2 687	2 013 74,9%	1982 98,4%	251 12,6%	193 9,7%	1 436 72,4%	102 5,1%

1979:

COMMUNES	INSCRITS	VOTANTS	EXPRIMES	CHARENTAIS P.C.	ROBINSON P.S.	GINESY MAJOR	ADRESSES
CANTON	3 111	2 419 77,7%	2349 97%	509 21,6%	239 10,1%	1 601 68,1%	

GUILLAUMES  
BEUIL  
CHAT .d'ENTRAU  
DALUIS  
ENTRAUNES  
PEONE  
StMARTIN d'ENT  
SAUZE  
VILLENEUVE

636  
549  
75  
184  
162  
706  
177  
84  
114

507  
359  
44  
158  
94  
568  
129  
64  
90

497  
346  
43  
157  
94  
566  
127  
64  
88

74  
41  
1  
39  
11  
47  
15  
4  
19

111  
23  
9  
5  
10  
14  
7  
8  
6

286  
249  
33  
113  
68  
471  
104  
52  
60

26  
33  
  
5  
34  
1  
3

631  
387  
46  
171  
126  
710  
160  
81  
107

612  
364  
44  
166  
123  
697  
156  
81  
106

183  
77  
10  
46  
20  
98  
26  
27  
22

81  
47  
5  
9  
16  
43  
25  
1  
12

348  
240  
29  
111  
87  
556  
105  
53  
72

ELECTIONS CANTONALES ELECTIONS CANTONALES ELECTIONS CANTONALES ELECTIONS CANTONALES

L'étude des résultats des 3 dernières cantonales montre d'une manière incontestable, le glissement à droite de M. GINESY, mais aussi l'important glissement à gauche de l'électorat du Canton.

En 1967, un seul candidat de l'opposition : M. CLEMENTI (P.C.) qui ne réalise que 3,5 % des suffrages. Etant donné les présences de MM. DURANDY (U.N.R) et PERISSOL, M. GINESY peut être catalogué dans les centristes.

En 1973, deux candidats de l'opposition : MM. CLEMENTI (P.C.) avec 12,6% et RAVEL A. (P.S.) avec 9,7% soit 22,3% à la Gauche. Les deux candidats de "droite" car il est impossible de les mettre ailleurs, réalisant 72,4% + 5,1% = 77,5%.

EN 1979, encore deux candidats de l'opposition: MM. GIRIBONE (P.C.) avec 21,6% et ROBIN (P.S.) avec 10,1% soit 31,7% à la Gauche. Il ne reste pour le candidat "sans étiquette", M. GINESY qui a bénéficié du soutien de l'U.D.F. ( nice-Matin et F.R.3 ) et qui était inscrit dans le journal de M. MEDECIN, l'ACTION, de mars 79 comme étant le candidat de la MAJORITE, que 68,1%, soit un recul de près de 10% par rapport à l'électorat de droite de 73.

Ce recul en pourcentage est d'autant plus important que le nombre d'électeurs ne cesse d'augmenter: le remaniement des listes électorales opéré par M. GINESY n'arrive pas à compenser le renversement de tendance qui commence à se faire sentir dans le Canton. Le tableau ci-dessous, montre les modifications en % de 73 à 79, il se passe de tout commentaire!

	I N S C R I T S	V O T A N T S	E X P R I M E S	G I R I B O N E	R O B I N	G I N E S Y
				P. C	P. S	DROITE
GUILLAUMES	+19,8 %	+24,4 %	+13,1 %	+15,1 %	- 9,1 %	- 0,7 %
BEUIL	+ 5,4 %	+ 7,8 %	+ 5,2 %	+ 9,3 %	+ 6,3 %	- 6 %
CHATEAUNEUF	+ 2,6 %	+ 4,5 %	+ 2,3 %	+20,4 %	- 9,6 %	-10,8 %
DALUIS	+ 5,9 %	+ 8,2 %	+5,7 %	+ 2,9 %	+ 2,3 %	- 5,1 %
ENTRAUNES	+ 4,9 %	+34 %	+30,8 %	+ 4,5 %	+ 2,4 %	- 1,6 %
PEONE	+24 %	+25 %	+23 %	+ 5,7 %	+ 3,7 %	- 3,6 %
St. MARTIN	+18,6 %	+24 %	+22,8 %	+ 4,8 %	+10,5 %	-14,5 %
SAUZE	+25 %	+26,5 %	+26,5 %	+27,1 %	-11,3 %	-15,8 %
VILLENEUVE	+20 %	+18,8 %	+20,4 %	- 0,9 %	+ 4,5 %	- 0,1 %
CANTON	+15,7 %	+20 %	+18,5 %	+ 9 %	+ 0,4 %	- 4,3 %

L'exemple le plus probant est celui de Guillaumes où la liste électorale est maintenant taillée sur mesure pour M. GINESY, il a de plus mis un pied pour ne pas dire une botte dans la commune, et pourtant il recule! Le "COMMUNISME" de M. GIRIBONE se porte bien puisqu'il progresse de plus de 15% : l'ACTION MUNICIPALE Y EST CERTAINEMENT POUR BEAUCOUP.



EH! JE COMMENCE  
A DESCENDRE, POURTANT J'ETAIS  
BIEN EQUIPE!

QU'EST-CE QUE  
VOUS FAITES TOUS LES  
DEUX?

MOI? JE MONTE!

LUCIE DOSS

CONSEIL MUNICIPAL DU mercredi 23 MAI .20h.

ABSENTS: MM. RAVEL Jean-Paul, RAVEL Andre, PAZZI Bernard, CAPPELLETTI (procuration)

VOIE D'ACCES V.V.F.:

Projet établi par l'Equipement, montant 500 000,00 F dont 20% de subvention de l'Etat. Emprunt de la commune 80%. Le département verse une subvention en annuités de l'ordre de 50%.

Le conseil adopte et désigne M. BAUDIN Robert, GRAILLE René pour assister le Maire lors de la dévolution des travaux.

M. GIRIBONE fait inscrire diverses observations concernant le tracé de la route et son coût pour justifier son opposition.

REMUNERATION DES SAPEURS POMPIERS:

permanence des Dimanches et jours fériés, montant: 793,20 F  
Le Conseil adopte à l'unanimité.

PATRURAGES DE VILLEPLANE:

Bail à M. DENOY, saison 79, fixé à 2 000,00 F par an.  
Adopté à l'unanimité.

V.V.F.: Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer le permis de construire.

ENDIGUEMENT DU VAR:

Les rabais obtenus seront utilisés pour des travaux supplémentaires au confluent du Tuébi. Adopté à l'unanimité.

ROLE DE L'EAU 79 :

montant du rôle: 72 054,08 F ( 10% d'augmentation prévus au budget primitif voté uniquement par les 8)

ROLE DE L'ASSAINISSEMENT 79:

montant du rôle: 38 910,00 F ( 10% d'augmentation prévus au budget primitif voté uniquement par les 8)

EAU		ASSAINISSEMENT:
abonnement simple:evier,W.C...	90,00 F	75,00 F
abonnement supplémentaire:	55,00 F	45,00 F
lavoir,luanderie	55,00 F	45,00 F
hôtels restaurants par chambre	55,00 F	45,00 F
cabinet de toilettes indépendant	55,00 F	45,00 F
comptoir	90,00 F	75,00 F
vivier	90,00 F	75,00 F

Il n'est toujours pas question d'adopter un nouveau système de redevance tenant compte des personnes vivant au foyer et de la durée du séjour, système se rapprochant d'avantage de la réalité, donc plus juste que nous proposons depuis le début de notre mandat.

LOYER GENDARMERIE:

loyer annuel: 71 327,20 F ( montant des annuités)  
Adopté à l'unanimité.

CONSTRUCTION d'UNE PERCEPTION:

Le conseil est d'accord à l'unanimité pour construire une nouvelle perception. terrain envisagé: celui du S.I.G.V.O.M. face au centre médico-social

ABSENTS: M. RAVEL André, PAZZI Bernard, CAPPELLETTI (procuration)

M. RAVEL Francis informe le Conseil qu'il a invité M. GINESY Charles pour que celui-ci donne toutes les explications concernant l'équipement sportif de VALBERG.

EQUIPEMENT DE VALBERG: Il s'agit de la Combe de BARZES;

M. GINESY brosse le tableau des deux réalisations à envisager: 2 remontées mécaniques dans la combe de Barzès. (Pra Brûlé et Paton)

Il est question de la voie d'accès ( qui sera à la charge de la commune quand elle en aura les moyens) enquête des propriétaires, amenée d'électricité, captage d'une source avec servitude pour les arrosants. Il faudra acheter de nouveaux engins de damage et l'emploi d'un secouriste de plus.

COUT DE L'OPERATION: 3 millions dont 40% de subvention du département c'est-à-dire, 1.200.000,00 F ( 120 millions anciens)

Participation communale: 60% empruntés (130 millions anciens) sous le couvert de la Société des remontées mécaniques qui se charge des annuités.

M. GINESY veut donner l'impression qu'il laisse le Conseil choisir entre la gestion communale et la Société mais quand il demande un vote: 7 bras se lèvent immédiatement pour la gestion par le Syndicat de Valberg c'est-à-dire la Société. Etonnement de M. GINESY qui cherche le 3ème. M. RAVEL Francis le rassure: il a la procuration de M. CAPPELLETTI.

Le projet est donc adopté par 8 voix pour la gestion par la Société  
3 voix pour une régie communale.

M. GINESY satisfait quitte le Conseil municipal.

ROLE DES PATURAGES:

Le rôle est voté par 8 voix.

M. RAVEL Jean-Paul et GRAILLE René s'abstiennent

M. GIRIBONE vote contre en précisant qu'il votera toujours contre tant que M. RAVEL Francis qui avait promis une réunion avec les bergers pour modifier ce rôle ne tiendra pas ses promesses.

SEMIER DU CHATEAU:

subvention 50% soit 50 000,00 F, commune: 50%.

Travaux effectués par l'O.N.F. ( la commission des travaux ira voir les travaux à effectuer)

CONSEIL MUNICIPAL DU mardi 25 SEPTEMBRE .20h

ABSENTS: M. PAZZI Bernard, RAVEL J.P. (Procuration) ROUBIN Elie (Procuration) et RANCUREL Louis.

COMPTE ADMINISTRATIF: 6 pour ,4 absententions

Notre groupe rappelle que tant qu'il sera tenu à l'écart de la gestion de la commune ils ne pourront approuver les dépenses. En particulier le groupe majoritaire est dans l'impossibilité d'expliquer certaines dépenses. Dans ces conditions, notre groupe ne peut que s'abstenir.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE: 7 voix pour ( cette fois, M. RAVEL Francis a le droit de participer au vote) 4 abstentions pour les mêmes motifs que pour le compte.

SUBVENTIONS DIVERSES:

transporteur public (M. ROUBIN)	2 000,00 F
amicale de l'O.N.F.	50,00 F
Education surveillée	50,00 F
lecture publique	100,00 F
anciens combattants	50,00 F
timbre antituberculeux	40,00 F
mutuelle du trésor	50,00 F
Syndicat d'Initiative	500,00 F
Société de boules	500,00 F
foire concours	300,00 F
Comité des fêtes	500,00 F

Concours de boules 14 juillet organisé par la Société de boules: 500,00 F.

M. BRUN Roger demande que ce principe des subventions soit revu: les associations locales doivent être actives et n'ont pas besoin de subvention, par contre la commune devrait verser davantage aux collectes relevant de l'intérêt général. Cette question devrait être débattue lors de l'établissement du prochain budget.

## CENTRE DE SECOURS

Suite aux deux incendies de forêts des 14 mars et 13 août, les frais s'élèvent à 1.163,50 F. Le Conseil sollicite une subvention du département.

Suite aux interventions du Centre pour la recherche de personnes égarées et d'un planeur, le montant des frais s'élève à 5.822,00 F.

M. Robert BAUDIN trouve que ce n'est pas normal que ce soit la Commune qui doive supporter les frais (question déjà soulevée par notre groupe, mais il nous avait été reproché de faire de la politique !). Le Conseil charge le Maire de se renseigner pour savoir dans quelle mesure les responsables ne doivent pas en supporter les frais (problème des assurances).

## LOYERS GARAGES COMMUNAUX

garage normal : 600,00 F par an  
Grand garage : 750,00 F

LOYER NOTAIRE : le montant est fixé à 3.000,00 F par an.

TERRAINS TROUCHE René : Il s'agit d'une partie du terrain de football et du parking. Notre groupe propose l'achat de ces terrains. Le Maire fera établir une estimation (il en a déjà été question mais rien n'a été fait).

## CONSEIL MUNICIPAL DU mercredi 7 novembre

=====

ABSENT : M. PAZZI Bernard

PERCEPTION : Projet de l'architecte M. BROIS. Montant 847.308,00 F, dont 40 % du département.

M. GIRIBONE et son groupe regrettent qu'un seul architecte ait été consulté : le Conseil pourrait se prononcer sur plusieurs prix et sur plusieurs architectures. Néanmoins, ils demandent que tout soit accéléré au maximum puisque nous sommes tous d'accord sur l'utilité de cette réalisation, il est inutile de perdre du temps.

TERRAINS DES GIBERTES : Il sera procédé à une vente aux enchères, mise à prix : 60.000,00 F.

SALLE DES FETES : M. RAVEL Francis propose de porter la location à 200,00 F. Après discussion notre groupe obtient : 150,00 F avec chauffage et 100,00 F sans chauffage afin que le prix de la location ne soit pas trop une entrave à l'organisation de manifestations par les associations locales.

M. GIRIBONE rappelle également que MM. RAVEL Francis et BRUN Roger en réunion avec les membres du Foyer avaient donné leur accord pour un objecteur de conscience pour l'animation, qu'ils étaient revenus sur leur décision en séance du Conseil municipal ; aussi, M. GIRIBONE reposes-t-il la question de savoir si oui ou non la Mairie de Guillaumes se chargera-t-elle de faire revenir un animateur pour garder la salle de jeux ouverte en permanence pour les enfants et les jeunes. PROMESSE a été faite à M. GIRIBONE que la municipalité se renseignera pour obtenir un nouvel animateur.

M. GIRIBONE rappelle les difficultés rencontrées à Guillaumes pour se loger (cas du Docteur, de l'assistante sociale ...). Il demande que la commune fasse étudier un projet de logements genre gîtes ruraux ou H.L.M. afin que la commune soit en mesure d'offrir un logement à ces personnes relevant du service public. Il envisage leur implantation aux Plans (à côté de l'HLM).

ABSENTS: M1 RAVEL André, RANCUREL Louis (procuration) ROUBIN Elie (Procuration)  
CAPPELLETTI (procuration) Mme GHIGO Colette (Procuration).

Cet absentéisme massif a été sans aucun doute décidé pour montrer que les 8 ne veulent pas de réunions du Conseil le samedi (Ils ont autre chose à faire). Rappelons que c'est lors d'une réunion de la commission des travaux que M. GIRIBONE a obtenu la convocation du Conseil pour le samedi 24 pour permettre à ceux de son groupe de venir.. A moins bien sûr qu'ils n'aient jugé l'ordre du jour tout à fait inconstant et sans importance.

VOIE D'ACCES-V.V.F.: Les travaux doivent être coupés en deux tranches.

1ère tranche: murs et remblais

2ème tranche: goudronnage et finitions. Cette 2ème tranche ne se fera que lorsque les travaux du V.V.F. seront terminés.  
Le Conseil approuve.

M. GIRIBONE demande des explications sur l'appel d'offres, il en découle une décision concernant la route. ( lire article sur le V.V.F.)

ENTIGUEMENT VAR-TUEBI: 2ème tranche.

montant 480 000,00 F

Etat: 120 000,00 F; Région 120 000,00 F, département 120 000,00 F  
Prunt de la Commune: 120 000,00 F

MM. BRUN Roger, GIRIBONE, GAILLIE René et BAUDOIN René ( commission des travaux) s'étaient rendus sur les lieux pour voir ce qu'il y avait à faire. Les plans proposés ne correspondent pas à la décision de la Commission; M. BAUDOIN assure que lorsque les travaux débiteront, nous pourrons faire installer les gabions où le Conseil le désire. Il est donc prévu:

Gabions le long du TUEBI, rive droite pour protéger et agrandir le Parking et le terrain de boules.

Déplacement de blocs dans le lit du Var du Pont de Sauze au confluent Var TUEBI. Au niveau de la propriété Georges, ces blocs seront enchainés et bétonnés.

Deblayage des alluvions du vallon de la Frache qui envoient le Var vers la propriété Baudoin.

Protection du Clos d'Yon, propriété Ravel.

La commission souhaite que les travaux de lull puissent se faire avant les crues de printemps.

M. GIRIBONE pense qu'au moment des travaux, la Commune pourrait faire remettre de la terre dans les jardins Barral, Baudoin.

Le Conseil constate l'état de dégradation des radiers du Pont du Tuebi à l'entrée du village, mais ces travaux sont du ressort de l'Equipement.

ROUTE de la Chapelle du Collet: l'Equipement a adressé une lettre signalant les dangers encourus par les engins de déneigement à cause du mur de soutènement. Le Conseil à l'unanimité décide de faire faire les travaux très rapidement, avant la neige. M. RAVEL F. s'inquiète pour la subvention. M. GIRIBONE lui rappelle qu'en cas de nécessité les travaux peuvent être entrepris avant d'avoir obtenu les subventions. La lettre de l'Equipement est là pour témoigner de l'urgence de ces travaux.

Comme il est question des gardes qui font énormément de travaux de maçonnerie, M. GIRIBONE et son groupe proposent que la Commune achète une bétonnière. Le Conseil accepte, l'achat sera prévu dans le prochain budget.

M. GIRIBONE et son groupe demandent un vote concernant les poteaux de la tâche de M. BRES Roger. voir article sur cette affaire.

## OU EN EST LE V.V.F. ?

L'implantation d'un V.V.F. à Guillaumes s'inscrit parfaitement dans l'optique de notre politique municipale. Aussi, dès le début, avons-nous souscrit sans restriction à toutes propositions allant dans ce sens: toutes les délibérations, toutes les conventions ont obtenu l'unanimité du Conseil Municipal.

Mieux, dans le cas où nous aurions été majoritaires, nous aurions tout fait pour trouver un Organisme désireux d'implanter un village de vacances, et nous aurions tout fait pour faciliter son implantation. Or, dans le cas présent, rien ne peut être mis à l'actif de la Municipalité RAVEL Francis: c'est le V.V.F. qui a choisi GUILLAUMES et non GUILLAUMES qui a fait venir le V.V.F. Cela méritait d'être souligné.

Par contre, nous affirmons que la Municipalité actuelle avance à l'aveuglette: les travaux d'eau, d'assainissement, d'électrification qui incombent à la Commune ne sont pas chiffrés avec exactitude, les projets n'étant pas encore établis!

IL EST DONC IMPOSSIBLE DE CALCULER L'INCIDENCE DE CES TRAVAUX SUR LES FINANCES LOCALES. Nous pensons quant à nous, que les contribuables devraient être au courant du coût de cette opération, quelle en sera l'incidence sur les feuilles jaunes ?

En ce qui concerne la voie d'accès, si nous sommes pour une voie d'accès car il en faut bien une, nous avons manifesté notre désaccord au projet déposé.

Le tracé étudié par M. GHIGO, approuvé sans restriction par les Elus de la Droite coûte très cher, trop cher, il porte préjudice à la maison de M. RAVEL Fortuné, le % de la pente est trop élevé ( 12%, crampez-vous), supprime un tennis existant (terrain omnisports) et empêche la construction d'un autre, il entraîne la disparition du jardin d'enfants et du caravaning pour réimplanter deux courts de tennis, il nécessite des murs de béton très importants qui ne seront pas des plus esthétiques. Tous ces travaux doivent s'ajouter aux 50 millions de la route!!!!

UN PROJET DONC TRES COUTEUX ET TRES MAL ETUDIE auquel nous ne pouvons pas donner notre accord. Nous avons demandé l'étude d'un autre tracé soit par la route de SAUZE, soit dans les ribes des jardins ( propriétés GRAILLE, GEORGES, BRUN, PENNA et VERGNAUD) Nous aurions pu en comparer les coûts, la pente et surtout ils permettraient de conserver les réalisations de la Municipalité DURANDY. CELA A ETE REFUSE. MRAVEL F et ses acolytes ne veulent pas engager de procédure de D.U.P. ( déclaration d'utilité publique) Cela risque de faire des mécontents, donc risu de perte de voix pour les élections. L'intérêt général, ils ne connaissent pas. Sauront-ils un jour raisonner en calculant les voix qu'ils peuvent gagner en gérant correctement la Commune au lieu de calculer celles qu'ils risquent de perdre ? Nous sommes prêts à parier que le tracé par Sauze ferait économiser pas loin de 20 millions .

Suite à ce projet, afin d'essayer de sauver le Caravaning et le Jardin d'enfants, M. GIRIBONE a proposé et a insisté pour que la Commune achète les terrains de M. TROUCHE René qu'elle loue à un prix tout à fait dérisoire ( terrain de foot et parking) ce qui n'est pas correct vis à vis de M. TROUCHE.

Cet achat permettrait d'implanter les nouveaux tennis, les travaux pourraient se faire indépendamment des travaux du V.V.F. de façon que les tennismen puissent pratiquer leur sport sans interruption. Cette proposition semble, pour une fois, avoir été assez bien accueillie. Affaire à suivre.

Nous avons également soulevé le problème de la piscine que M. GINESY se fait une gloire d'avoir proposée. Là encore nous ne pouvons approuver son implantation entre le CLUB-HOUSE, la route et le mur de la route! Comme "cadre" on peut faire mieux! Toujours dans un souci d'économie, un tennis pourrait très bien être aménagé à la place de la piscine qui pourrait être installée au terrain de foot ou ailleurs.

Comme vous pouvez le constater, nous ne prétendons pas détenir la vérité, nous voulons étudier, discuter, délibérer. Il faudrait, là aussi établir un projet d'ensemble d'aménagement du village: pas de travaux au coup par coup. Il faut éviter d'avoir à démolir ce qui a été financé et réalisé!

Mais revenons au V.V.F. lui-même.

L'appel d'offres a été infructueux. C'est-à-dire que les travaux ne peuvent commencer, c'est-à-dire que la création du V.V.F. est tout simplement remise en cause.

N'y a-t-il plus aucun espoir ?

A l'heure actuelle, les architectes étudient, essaient de comprendre pourquoi les entrepreneurs ont soumissionné avec des prix pour le gros oeuvre supérieurs de près de 47% à ceux prévus ( près de 500 millions de plus) Y a-t-il des erreurs de cubages, de calcul ? Ils vont essayer de ramener cette hausse à 15% seulement, dans ce cas, le V.V.F. pourra voir le jour.

Mais attention, il ne faudrait pas que pour y arriver, la qualité des bâtiments en fasse les frais: la Commune doit devenir propriétaire des locaux dans 30 ans. Il ne faudrait pas que ce soient des ruines!

Dans l'optique de faire baisser les prix, nous avons demandé que le lot du gros oeuvre soit éclaté en plusieurs petits lots afin que nos entreprises locales ou cantonales puissent soumissionner car elles n'ont pas la taille pour tout réaliser à elles seules. Leurs prix sont certainement inférieurs à ceux des grosses entreprises qui ont soumissionné ( prix du revient du Mé à 4500,00 F) Il serait étonnant que nos entreprises travaillent à ce prix là.

Est-ce que cette proposition sera retenue ? affaire à suivre.

Mais le fait que pour le moment, les travaux du V.V.F. ne peuvent commencer, cela repose le problème de la route. Faute d'arriver à faire baisser les prix, le V.V.F. ne se fera pas, alors, faut-il dans ces conditions faire quand même la voie d'accès ? Cette question a été judicieusement posée par M. BAUDIN. M. RAVEL Francis, pense que oui: faire une route qui n'aboutit à rien, cela ne le gêne pas. Par contre l'ensemble du Conseil s'est rangé à notre idée: tant que le V.V.F. ne sera pas adjugé, pas question de faire la route prévue!

Un autre tracé sera étudié pour désenclaver le terrain pour un autre organisme ou pour que la Commune y fasse un lotissement!

\$\$\$ \$\$\$\$\$\$\$\$\$\$ \$\$\$\$\$\$\$

OU EN EST LE FOUR D'INCINERATION ?

Si l'on s'en souvient, d'après M. GINESY ( conseil municipal du 22 octobre 1977 ) accepter notre proposition de chercher un autre emplacement pour le four allait retarder les travaux qui auraient dû être déjà commencés s'il n'avait fallu attendre que Guillaume adhère au S.I.E.T.O.M. ( Syndicat intercommunal d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères. BEUIL PEONE et GUILLAUMES)

Nous sommes en janvier 1980: RIEN TOUJOURS RIEN! Aucune recherche d'emplacement mieux approprié n'a été faite ( ce n'est pas le temps qui a manqué pourtant) aussi bien sur le plan esthétique ( moins en vue au bord de la route) que sur le plan de l'économie d'énergie en prévoyant la récupération de la chaleur dégagée par le four par l'incinération des ordures pour chauffer des bâtiments publics ou une piscine...par exemple.

Là encore, aucune étude n'a été faite sur l'incidence que cette réalisation aura sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Là encore on administre à l'aveuglette. une seule chose compte: réaliser gros, réaliser cher pour gonfler le bilan à l'heure des élections, et aussi en parler longtemps: 22 octobre 77; janvier 80, et les travaux ne sont pas commencés, quel bail!

Au fait, M. GINESY n'aurait-il pas peur que nous ayons trop à payer et que cela ait des retombées sur les prochaines municipales?

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

## EQUIPEMENT SPORTIF DE VALBERG-GUILLAUMES

C'est de nous-mêmes que nous ajoutons Guillaumes car les convocations du Conseil Municipal ne mentionnent que Valberg.

LE TELEKIT: La commune a été subventionnée pour l'implantation d'un Télékit à Valberg territoire de la Commune de Guillaumes. ( il s'agit d'une petite remontée mécanique gratuite pour débutants).

Tout avait été parfaitement étudié: on peut, mieux, on doit faire confiance à M. GINESY qui ne laisse rien au hasard.

Or depuis, toujours rien ( financement du Télékit voté au Conseil du 7 Juin 1978. 12 800,00 F du département, emprunt de la commune 19 200,00 F assuré par la Société des Remontées mécaniques elle-même car la Caisse d'Epargne sollicitée n'octroie aucun prêt inférieur à 20 000,00 F)

Comme nous nous inquiétons que les travaux ne soient pas faits, le groupe de M. GINESY nous répond: " Heureusement qu'il ne l'est pas installé! imaginez un peu un télékit gratuit à côté du Garibeuil payant!!!!

Cela se passe de tout commentaire, chacun jugera

Il paraît qu'à Valberg, on cherche un emplacement loin, bien loin d'une remontée payante.....

Au fait qui sont les actionnaires du Garibeuil ?

### COMBE DE BARZES:

Conscients que le développement de BARZES est des plus important pour l'avenir de Guillaumes, nous avons à de nombreuses reprises réclamé l'étude d'un projet et de plus, nous avons demandé que la Combe fasse partie du P.O.S. ( Plan d'occupation des sols) en voie d'établissement. Nous voulions en effet que la Commune puisse discuter de l'emplacement des remontées, des terrains constructibles de la densité d'occupation du sol...ect...

BARZES ne fera pas partie du P.O.S. ainsi en a décidé M. GINESY avec la complicité de la Préfecture.

Quant au projet, M. GINESY est venu lui-même le présenter au Conseil Municipal de Guillaumes ( réunion du 24 Août 79), projet, en doutez-vous, parfaitement étudié, étudié depuis longtemps...ect....ect.....

Or, le projet d'équipement de la Combe ne comprend que 2 remontées mécaniques placées, non pas au mieux pour le ski, mais au mieux vis à vis des propriétaires terriens; c'est-à-dire le plus possible dans le Communal pour avoir le moins possible de problème d'indemnisation des propriétaires touchés. 1er DEFAUT. 2ème défaut, les pistes de ces deux remontées ne sont accessibles que par Valberg! Elles permettent uniquement aux skieurs de Valberg qui veulent descendre BARZES de pouvoir regagner la station.

Guillaumoises, pour aller skier chez vous, à BARZES, il vous faudra payer l'octroi à Valberg, à moins bien sûr que la Commune de Guillaumes ne fasse à ses frais la voie d'accès par Veynas. La Société gérante pourra ainsi augmenter un peu plus ses profits. ( Il y aurait comme une ressemblance à la route d'Isola 2000 que cela ne nous étonnerait pas!)

3ème défaut, le projet était si bien étudié que la Commission de sécurité a fait déplacer les gares de départ de 30 m. Il y aurait aussi, mais ce ne sont que des bruits, des problèmes d'avalanches ou de coulées, quelque part.....

Une fois de plus, Elus de la Gauche, nous affirmons que nous sommes entièrement pour le développement de la Combe de BARZES mais dans d'autres conditions, conditions que nous avons déjà exposées lors de notre élection.

1°/ la Combe doit faire partie du P.O.S. Un plan d'ensemble doit être établi: pas d'implantation de remontées mécaniques au coup par coup.

M. GINESY est en train d'abîmer BARZES comme il a abîmé VALBERG. Mais oui, tous les spécialistes des stations de sport d'hiver vous le diront: Valberg est une station mal conçue car conçue morceau par morceau sans avoir de

.../...

schéma directeur. Les pièces ajoutées au fur et à mesure des ans ne s'accordent pas entre elles: on est sans cesse en train de faire des modifications, de refaire ce qui a été fait, d'ajouter des remontées de raccordement, de raboter des bosses, de combler des creux...ect...

Pour nous BARZES aurait été comme un immense puzzle: toutes les remontées devraient être déjà prévues. Au fil des ans, suivant les possibilités financières nous aurions apporté les pièces manquantes, mais pièces faisant partie d'un tout.

2°/ nous aurions associé tous les propriétaires concernés au développement de Barzes. Que diable, on skie chez eux! L'indemnisation de ces gens là, pour nous, est un droit. C'est quand même un peu fort qu'une Société encaisse les tickets des remontées pour envoyer des skieurs sur des terrains qui ne lui appartiennent pas! Quant aux frais d'installation des remontées parlons-en.

3°/ Pour nous, aucun doute possible, BARZES devait se faire en REGIE COMMUNALE.

Coût du projet de M. GINESY: 300 millions.

La COMMUNE perçoit une subvention du département de 40% soit 120 millions

La Commune emprunte donc les 60% manquants. C'est la Société des Remontées mécaniques qui paient les annuités de l'emprunt, c'est donc en définitive la Société qui paie les 60% mais c'est elle qui exploite les remontées et en encaisse les bénéfices.

LA SOCIETE DES REMONTEES MECANQUES A DONC 2 NOUVELLES REMONTEES pour SEULEMENT 60% DU MONTANT. N'EST-CE PAS POUR ELLE UNE BONNE AFFAIRE ?

Et la Commune, qu'a-t-elle à gagner ?

Ces 2 remontées permettront le maintien de la station dans les stations classées, de ce fait le F.A.L. versé à GUILLAUMES est plus important, mais cela se ferait aussi bien en régie communale, point n'est besoin que ce soit la Société qui gère les remontées!

Par contre la COMMUNE aura droit royalement aux 5% RAVANEL ( 5% sur les recettes de ces deux remontées) Mais qui contrôle les recettes, qui va dire combien a rapporté ces deux remontées ? LA SOCIETE! Cela est déjà le cas pour le VASSON: il y a souvent la queue, on y skie très bien en fin de saison, mais figurez-vous que c'est une remontée qui ne rapporte presque rien: elle est sur Guillaumes. Par contre, la Croix, la Tête qui sont sur Péonc; si vous saviez comme elle rapporte bien! Les 5% d'une commune ne sont pas du tout les mêmes que les 5% de l'autre.

Mais au fait qui sont les actionnaires de cette Société?

A VOUS DE JUGER.....

ou l'affaire Roger BRES, feuilleton en X épisodes... (à suivre)

1er épisode: M. BRES Roger, commerçant à Guillaumes décide de rénover la couverture de son Bar-Restaurant " LE CENTRAL". Il obtient de la Municipalité DURANDY, l'autorisation d'empiéter sur le domaine public pour poser sa nouvelle couverture à condition que les poteaux soient implantés à la place des anciens. Il entreprend donc les travaux.

2ème épisode: Les travaux terminés, il s'avère qu'il fallait obtenir un permis de construire. M. BRES s'exécute pour faire régulariser la situation. (procédure utilisée par bon nombre de propriétaires dans le Canton, le permis est toujours arrivé après la fin des travaux)

3ème épisode: M. RAVEL Francis, nouveau maire de Guillaumes prétend que la délibération de M. DURANDY n'est que pure invention de M. BRES: il n'en trouve aucune trace à la Mairie. Il refuse d'accorder l'autorisation d'empiéter sur le domaine public. Les hoirs GARNIER-GINESY Charles ( oui oui, le conseiller général) propriétaire du 1er étage de l'immeuble porte plainte contre M. BRES.

4ème, 5ème- 6ème épisodes: Toutes les demandes de permis déposées avec les modifications demandées par l'Equipement sont refusées.

7ème épisode: Le Tribunal condamne M. BRES à démolir sa devanture sous peine de payer 200,00 F d'amende par jour.

8ème épisode: M. BRES démolit, mais il fait mettre en place une bâche supportée par 2 poteaux métalliques amovibles (qui ne s'implantent pas à la place des anciens ) Il adresse une nouvelle demande d'autorisation d'empiètement du domaine public à tout le Conseil municipal

8ème épisode: Conseil du 24 Août, M. RAVEL F. fait lire la demande de M. BRES. Il ne la juge pas assez claire alors que tout le monde sait très bien qu'il s'agit des poteaux de la bâche. Une discussion s'instaure entre quelques conseillers. Au bout de plus de 3/4 d'heure d'un vif échange de point de vue, alors qu'il est question de savoir ce que le Conseil va répondre à M. BRES; Monsieur RAVEL Francis avoue avoir déjà répondu!!!! Il a envoyé la photocopie de la délibération de M. DURANDY ( oui, oui, vous lisez bien, celle qui n'existait pas) ce qui revient à mettre M. BRES en tort puisque les poteaux ne sont plus à la même place. L'ensemble du Conseil décide alors de redemander à M. BRES de renouveler sa demande en précisant qu'il s'agit des poteaux pour la bâche.

10 ème épisode: MM. BRUN Roger et RANCUREL Louis informent verbalement M. BRES de cette décision/ M. BRES renouvelle sa demande.

11ème épisode: Conseil du 25 septembre. Mme GENIN, lit le compte rendu de la séance précédente, compte-rendu rédigé par M. BRUN Roger. Celui-ci ne mentionne en aucune façon la décision du Conseil. Notre groupe s'élève, on accuse M. GIRIBONE de rêver, de se les inventer....

M. GIRIBONE s'adresse alors à M. BRUN Roger: " comment se fait-il alors que tu aies dit toi-même à Roger Bres de refaire sa demande? M. RANCUREL en a fait de même. Embarras de M. BRUN qui ne répond rien, M. RAVEL Francis s'énerve et dit que de toute façon c'est son affaire, d'ailleurs il a répondu à la nouvelle demande en précisant à M. BRES que sa requête relève du permis de construire' !!!!!!!!!!!!! Que ne lui avait-il répondu cela à sa première demande!

12ème épisode: Ala sortie du Conseil, devant un pot de bière chez André RAVEL, M. BRUN Roger reproche à M. GIRIBONE de ne pas avoir demandé un vote. " Nous étions prêts Robert et moi à voter avec vous, il faut que cette affaire finisse..!!!!!" M. GIRIBONE essaie de lui expliquer qu'étant donné la réaction de M. RAVEL Francis il était inutile de demander un vote qui était refusé d'avance.

13ème épisode: Notre groupe prépare une sorte de pétition/ " Nous soussignés

.../...



## RENTREE SCOLAIRE AU COLLEGE DE PUGET-THENIERS

La rentrée au collège de Puget-Théniers s'est effectuée tout à fait normalement comme dirait M.le Ministre après étude des statistiques. Or, pour les élèves du collège, la rentrée s'est effectuée plutôt anormalement puisqu'il manquait 1 professeur de travaux manuels, 1 professeur d'Italien, 1 bibliothécaire documentaliste. De plus, les 3 salles de spécialités n'avaient pas été aménagées: seuls les tuyaux d'arrivée d'eau, de gaz et d'électricité étaient présents dans les salles, à l'emplacement des tables spéciales, absentes elles aussi.

Dans ces salles étaient condamnées et par conséquent, les cours devaient se faire dans des salles d'études, ne comprenant que des bancs sans possibilité de stocker le matériel pour les sciences expérimentales.

Dans ces conditions les élèves ne pouvaient recevoir l'enseignement déterminé par les instructions officielles.

Au cours de la Réunion des parents d'élèves du début de l'année scolaire, ces problèmes ont été soulevés et des parents ont été mandatés par l'assemblée pour rencontrer M.le Recteur afin qu'il corrige au plus tôt ces anomalies. A cette délégation s'est jointe une délégation de professeurs, M.le Maire et M.le Conseiller Général de Puget-Théniers. La délégation s'est donc rendue un Mercredi après-midi au Rectorat. Là, elle trouva un portail fermé par une grosse chaîne cadenassée et derrière laquelle des agents de service du Rectorat veillaient à ce qu'aucun membre de la délégation ne puisse entrer.

Après discussion avec ces derniers, et devant la ferme résolution de la délégation, le responsable à l'Équipement du Rectorat reçut la délégation sur le trottoir, devant la grille toujours fermée, pendant près de 3/4 d'heure avant de daigner ouvrir les portes d'un bureau pour conclure en disant :

- que les travaux ne seraient faits qu'après le lancement des chauffages de tous les C.E.S. du département, soit 155 établissements et à condition qu'il n'y ait aucun panne: l'argent pour le chauffage étant pris sur le même budget que celui pour la construction des tables;

- qu'il fallait s'estimer heureux d'avoir un Collège à Puget-Théniers qu'on pourrait le fermer. ( Exact, soyons heureux, c'est une des seules vallées du département où il n'y a qu'un seul collège, ailleurs, il y en a 2, les Elus du canton de Guillaumes n'ayant jamais été capables d'en créer UN!)

- qu'il valait mieux chauffer les enfants que les instruire.

A la suite de cette conclusion pour le moins triste de la part d'un haut fonctionnaire de l'Éducation, mais bien dans la ligne politique actuelle (I), la délégation en informa les parents, leur demandant de garder leurs enfants à la maison et les convoqua le lundi matin pour prendre une décision.

A la suite de cette réunion, les parents présents optèrent pour l'occupation du Collège en interdisant l'accès aux professeurs.

Les Internes et les I/2 pensionnaires présents furent accueillis au collège. ( 20% seulement des effectifs). L'action durant 2 jours. Le Mardi, la Préfecture donnait ordre à la Gendarmerie d'intervenir pour permettre aux professeurs de reprendre leurs cours: c'est une des façons actuelles de résoudre les problèmes.

Le même jour, M.l'Inspecteur d'Académie se rendait à Puget-Théniers et acceptait de recevoir une délégation Parents-Professeurs à condition que les autres reprennent les cours.

Ces conditions acceptées, la réunion eut lieu.

M.l'Inspecteur essaya de diviser les parents et les professeurs en voulant faire croire aux premiers que les sciences expérimentales pouvaient s'enseigner dans aucun matériel! ( à croire qu'il n'avait jamais lu les Instructions officielles) Les parents ne furent pas dupes, alors il renvoya la faute sur M. le Maire, l'accusant

de ne pas avoir assuré ses responsabilités jusqu'au bout. Mais, après un entretien avec M. le Maire (entretien qu'il ne voulait pas avoir devant les parents et les professeurs), il dut reconnaître que son dossier était incomplet.....

Il donna quand même quelques conseils aux professeurs...

" Si je n'ai pas de feuille, je n'écris pas...

" Si je n'ai pas de craie,.....

" Si je n'ai pas de stylo,..... je m'assieds et je pense....." Sous-entendu,

M. les Professeurs faites de même et ne râlez plus.....

Sans aucun doute, c'est ce que M. le Ministre appelle actuellement dispenser un enseignement de qualité.

Pourtant il faut bien constater que suite à cette action unitaire parents-professeurs, Maire et Conseiller Général, les choses se sont nettement améliorées:

- le bibliothécaire a été nommé quelques jours après
- le personnel enseignant est au complet et les absences, même de 15 jours seulement, ont été remplacées jusqu'à ce jour
- que les tables ont été enfin posées et sont fonctionnelles depuis le 10 décembre.

On peut donc conclure que cette action fut positive, que l'unité dans l'action est payante et que c'est un minimum pour des parents de faire respecter le droit à l'éducation pour leurs enfants.

Cette action a été bien semblable à celle menée par les parents de Guillaume pour obtenir un remplaçant pour la classe de Mme Giribone. Pourtant l'action des Conseillers Généraux intéressés n'est pas du tout la même. Afin que vous puissiez au mieux, juger la différence, nous vous conseillons que retrouver les articles parus dans Nice-Matin, à la gloire, bien entendu de M. GINESY, et de comparer avec la teneur de la lettre que M. ASTIER a adressée à tous les parents du Collège, dont voici le texte.

" Vous êtes parent de un ou plusieurs élèves fréquentant le collège de Puget-Théniers et à ce titre préoccupé des conditions à même de favoriser un enseignement de qualité.

" Or, si nous pouvons compter sur le dévouement du corps enseignant existant, encore faut-il que les moyens en personnel et en équipement soient suffisants pour satisfaire à cette grande nécessité de notre temps.

" Ce n'était pas le cas à Puget-Théniers où l'établissement dont la 2ème tranche vient de s'achever, doit constituer un ensemble fonctionnel et bien adapté à même de favoriser l'éducation des jeunes de cette région du Haut Pays.

" Après une période de transition, avec les travaux, la rentrée aurait dû se faire sans problème. En fait vous le savez, les salles de sciences expérimentales et de travaux pratiques, inachevées puisque sans matériel indispensable, étaient inutilisables.

" Par ailleurs, s'il existait bien une salle de lecture et de documentation avec de nombreux ouvrages, personne n'avait été nommé pour la faire fonctionner au profit des élèves.

" Tous ces problèmes ont conduit les Enseignants, puis l'Association des Parents d'Elèves à réagir contre cette situation inacceptable.

" Conseiller Général du canton, il était de mon devoir de tout mettre en oeuvre pour tenter de faire aboutir ces revendications.

" Je suis heureux de pouvoir dire que M. le Recteur vient de répondre favorablement aux différents points en litige. Le bibliothécaire documentaliste est nommé et les salles de sciences expérimentales et de travaux pratiques sont dotées du matériel nécessaire.

" Il convient de se féliciter de ce bon résultat obtenu dans un court délai et qui est à mettre à l'actif de notre action commune; (2)

" L'aboutissement de ces démarches favorisera très certainement la qualité de l'enseignement dispensé dans le collège et cela sera bénéfique pour l'ensemble des enfants.

" Dans le contexte présent cette action souligne la nécessité pour chaque citoyen de prendre une part active à la défense de ses propres intérêts, ce qui est le meilleur moyen pour permettre aux élus de faire aboutir de justes revendications.

" Très heureux d'avoir pu vous apporter ma contribution.  
 " Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments  
 "les plus dévoués.

ASTIER Jean-Pierre  
 Conseiller Général.

(1) Le débat à l'Assemblée Nationale sur le budget de l'Education se fit devant quelques députés seulement. Les crédits en faveur de l'enseignement confessionnel ont été augmenté de 17% alors que ceux de l'enseignement laïque ont été diminués. Et toutes ces décisions ont été prises à l'Assemblée Nationale par la Majorité Gouvernementale dont nos élus font partie.

(2) souligné par LOU LUME.

NOS MOTS CROISES LOCAUX

	I	2	3	4	5	6	7	8
I								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

- HORIZONTALEMENT: I. Il ne supporterait pas de ne plus être le 1er.  
 2. Celle du village.  
 3. Certains Maires n'en ont pas du tout le sens.  
 4. Fin de la vie. Si LOU LUME ne paraissa Francis en aurait une de moins. ... son pie  
 5. Fait partie de la fin.  
 6. Francis l'est dans les mains de Charles. Article. .  
 7. Certains disent que nos propos le sont.  
 8. Tout bon projet l'est par Francis.

- VERTICALEMENT: I. On peut dire qu'il a gagné tout en ayant perdu.  
 2. Francis n'en a aucune.  
 3. Refuta. Le canton de Guillaumes ne devrait pas en être un.  
 4. C'est le Dieu du Shérif. Presque

inséparable de cream.

5. Un des verbes préférés du shérif.  
 6. Abominable homme de la neige. Parti politique qui manque de P.  
 7. La prose du I horizontal l'est toujours.  
 8. Tous les propos du I horizontal le sont.

Inutile de vous préciser, que la grille complète que nous recevrons fera gagner un abonnement gratuit à ce cruciverbiste des plus lucides!

La solution paraîtra dans le prochain numéro.